

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT PAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 26 SEPTEMBRE 1884.

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Les élections législatives seront-elles avancées? Les journaux de l'opposition républicaine disent que oui.

N'oublions pas d'ailleurs que le ministère Ferry n'est point de ceux dont les scrupules entravent beaucoup la marche.

On considère comme très-probable que M. Ferry fixe les élections générales en janvier ou en février.

Des gens bien informés ne doutent pas que M. Jules Ferry tienne absolument à devancer l'heure de la grande bataille électorale.

C'est à cela qu'il faudrait attribuer les discours que prononcent les ministres sur l'agriculture.

Les réclamations s'élèvent de toutes parts et l'on comprend qu'il y a là un véritable danger électoral.

Si les paysans allaient reconnaître enfin que la République ne peut leur donner que la ruine, qu'advierait-il?

L'EFFERVESCENCE A LYON.

Les « affamés » de Lyon se sont de nouveau réunis avant-hier à neuf heures du matin.

Aussi nombreux qu'aux précédentes réunions, ils ont, dès le commencement de la séance, invité les représentants des corps élus à monter sur l'estrade.

Force a été à ceux-ci de s'exécuter avec la moins mauvaise grâce possible.

Le télégramme de M. Ferry et la lettre du maire de Lyon ont convaincu les ouvriers du peu de chance qu'ils avaient de trouver de ce côté un adoucissement à leur misère.

Le parti des repus républicains n'a en effet rien de commun avec le parti des affamés. Tout au plus ces derniers sont-ils bons à servir de chair à canon au Tonkin ou à Madagascar.

Les ouvriers l'ont fort bien compris. Toutefois, la faim aidant, ils ont mis en demeure leurs mandataires de convoquer d'urgence le Conseil municipal de la ville et la proposition suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Les ouvriers sans travail réunis dans la salle de l'Alcazar, le 24 septembre, don-

nent mandat aux conseillers municipaux présents à la séance, d'inviter le maire de Lyon à convoquer le Conseil municipal dans les quarante-huit heures, en séance privée, à l'effet d'entendre une délégation de la commission exécutive. »

C'est sur l'initiative du citoyen Fichet que cette motion a été présentée. Il n'y était pas allé, du reste, par quatre chemins.

« Si le maire refuse de convoquer le Conseil, avait-il dit, je m'engage à le convoquer moi-même. »

« Le maire promet toujours, mais malheureusement il ne tient jamais. »

Il en est ainsi de tous les hommes au pouvoir. Le citoyen Fichet le sait, et il agit en conséquence.

Le mot vrai a été enfin prononcé par un ouvrier sans travail, le citoyen Gabet : « Avez-vous faim ? » s'est-il écrié avec rage.

À cette interrogation il ne s'est élevé qu'un cri, un seul, le rugissement de la faim et de la misère.

Meurent les affamés et Vive la République.

M. JULES GRÉVY AU ROI HUMBERT.

Le Président de la République a adressé le télégramme suivant au roi Humbert :

« La catastrophe qui frappe l'Italie excite en France et dans tout le monde civilisé la plus profonde commisération; l'immense, sublime, héroïque, magnanimité de Votre Majesté, l'admiration et l'enthousiasme. »

M. Grévy aurait dû ajouter : « Je suis de vos admirateurs, mais je ne serais pas de vos imitateurs. »

Il n'a en effet jamais songé à aller à Marseille et à Toulon au moment de la crise.

Les Tablettes prétendent cependant que le beau-père de M. Wilson a déclaré à sa famille qu'il irait s'établir à Marseille à l'occasion de la prochaine épidémie.

Cette rumeur mérite confirmation.

AFFAIRES DE CHINE.

Les bruits les plus étranges circulent sur ce qui se passe en Extrême-Orient. Est-ce que le Times ne s'avise pas de signaler comme possible une alliance franco-russe pour le partage de la Chine ?

Voilà une annexion à laquelle, il faut l'espérer, M. Jules Ferry ne pense pas encore.

Il est juste d'ajouter, à l'honneur de la Pall Mall Gazette, que cette remarquable bourde lui a semblé grotesque au premier chef. Malheureusement, elle n'est guère moins bouffonne que le journal de la Cité, lorsqu'elle reproduit sans rire une relation de source chinoise, considérant l'affaire de Kelung comme une défaite des Français, qui auraient, dans leur retraite précipitée, laissé trois canons et un prisonnier aux excellentes troupes du Céleste-Empire.

C'est pousser un peu loin la gallophobie.

La France publie un document qui donne une singulière idée de la façon dont les membres de la cour de Pékin traitent les hauts fonctionnaires, et en particulier les ministres. Ce document, qui est un décret adressé par l'impératrice douairière aux commissaires occupés par le gouvernement à Shanghai, est conçu dans les termes suivants :

« Vous, Tseng-Kuo-Tnh'nan, Tchen-Pao-Tchen et Hu-Tching-Tchen, vous avez tous trois promis, en votre qualité de fonctionnaires, de payer à la France une indemnité de cinq millions de taëls. »

Vous avez agi ainsi pour conclure avec la France un arrangement à l'amiable dans le délai le plus court possible ; mais ce que vous avez fait est absolument inutile et rendrait tout simplement la Chine ridicule.

Le ministre français lui-même reconnaît qu'il ne fait qu'obéir aux ordres du gouvernement français.

Comment avez-vous pu, vous qui êtes ministres chinois, vous permettre de con-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

Quelques jours après cette représentation d'Aïda, les deux sœurs avaient eu ensemble une assez longue conversation sur cette grosse, sur cette nouvelle question du mariage.

En Suzie, en riant, avait dit à sa sœur : « Vous serez bien forcée, cependant, Beltina, de finir par vous marier... »

« Oui, certainement !... Mais je serais si fâchée, de me marier sans amour !... Il me semble que, pour me résoudre à une chose pareille, j'aurais besoin de me voir tout à fait en danger de mourir vieille fille... et je n'en suis pas là ! »

« Non, pas encore. Attendez alors, attendons ! »

« Attendez !... Mais, parmi tous ces amoureux que vous traitez après vous depuis un an, il y en

avait de bien gentils, de bien aimables, et il est vraiment étrange qu'aucun d'eux...

« Aucun, ma Suzie ; aucun, absolument ! Pourquoi ne vous dirais-je pas la vérité ? Est-ce leur faute ? Ont-ils été maladroits ? Auraient-ils pu, en s'y prenant mieux, trouver le chemin de mon cœur ? Ou bien est-ce ma faute à moi ? Ce chemin de mon cœur serait-il, par hasard, une vilaine route escarpée, rocailleuse, inaccessible, et par où personne jamais ne passera ? Serais-je une méchante petite créature, sèche, froide, et condamnée à ne jamais aimer ? »

« Je ne crois pas... »

« Ni moi non plus... mais, jusqu'à présent, cependant, voilà mon histoire ! Non, je n'ai rien senti qui ressemblât à de l'amour... Vous riez... et pourquoi vous riez, je le devine... Vous vous dites : « Voyez donc cette petite fille qui a la prétention de savoir ce que c'est que d'aimer ! » Vous avez raison, je ne le sais pas... mais je m'en doute bien un peu. Aimer, n'est-ce pas, ma Suzie, préférer à tous et à toutes une certaine personne ? »

« Oui, c'est bien cela. »

« N'est-ce pas ne pouvant se laisser de voir cette personne et de l'entendre ? N'est-ce pas cesser de vivre quand elle n'est plus là, pour recommencer tout de suite à revivre, dès qu'elle reparait ? »

« Oh ! oh ! c'est du grand amour, cela ! »

« Eh bien ! c'est l'amour que je rêve... »

« Et c'est l'amour qui ne vient pas ? »

« Pas du tout... jusqu'à présent. Et cependant elle existe, la personne préférée par moi à tous et à toutes... Savez-vous qui c'est ? »

« Non, je ne le sais pas... mais je m'en doute bien un peu... »

« Oui, c'est vous, ma chérie, et c'est peut-être vous, méchante sœur, qui me rendez à ce point insensible et cruelle. Je vous aime trop. Complet, mon cœur ! Vous l'avez pris tout entier, il n'y a plus de place pour personne. Vous préférez quelqu'un plus que vous ?... Je n'en viendrai jamais à bout !... »

« Oh ! que si ! »

« Oh ! que non !... Aimer autrement... peut-être ?... mais plus, non. Qu'il ne compte pas là-dessus, ce monsieur que j'attends et qui n'arrive pas. »

« Ne craignez rien, ma Betty. Il y aura place dans votre cœur pour tous ceux que vous devez aimer, pour votre mari, pour vos enfants, et cela, sans que j'y perde rien, moi, votre vieille sœur... C'est tout petit, le cœur, et c'est très-grand. »

Beltina tendrement embrassa sa sœur ; puis, restant là, câline, la tête sur l'épaule de Suzie :

« Si, cependant, cela vous ennuyait de me garder ici près de vous, si vous aviez hâte de vous débarrasser de moi, savez-vous ce que je ferais ? Je mettrais dans une corbeille les noms de deux

de ces messieurs et je tirerais au sort... Il y en a deux qui, à la rigueur, ne me seraient pas absolument désagréables. »

« Lesquels deux ? »

« Cherchez... »

« Le prince Romanelli... »

« Et d'un !... A l'autre... »

« M. de Montesson... »

« Et de deux !... C'est cela même : oui, ces deux-là seraient acceptables, mais seulement acceptables... et ce n'est pas assez. »

Voilà pourquoi Beltina attendait avec une extrême impatience le jour du départ et de l'installation à Longueval... Elle se sentait un peu lassée de tant de plaisirs, de tant de succès, et de tant de demandes en mariage. Le tourbillon parisien, dès son arrivée, l'avait prise, et pour ne plus la lâcher. Pas une heure de balte ni de repos... Elle éprouvait le besoin d'être livrée à elle-même, à elle seule, pendant quelques jours au moins, de se consulter et de s'interroger à loisir dans la pleine tranquillité et dans la pleine solitude de la campagne, de s'appartenir enfin...

Aussi Beltina était-elle toute guillerette et toute joyeuse, en montant le 14 juin, à midi, dans le train qui devait la conduire à Longueval. Dès qu'elle se vit seule, dans un coupé avec sa sœur :

« Ah ! s'écria-t-elle, que je suis contente ! Respirons un peu. En tête à tête avec vous pendant

clure un pareil arrangement sous votre propre responsabilité ?

Vous avez agi là avec une grande stupidité.

Vous, Tchen-Pao-Tchen, vous êtes un homme courageux et habile, qui ne craignez jamais de parler franchement.

C'est pourquoi nous vous avons choisi pour agir de concert avec Tseng-Kuo-Tuh'nan. Comment se fait-il que vous vous conformiez simplement à ce que disent d'autres personnes et que vous approuviez tout ce qu'elles disent ? Vous n'êtes pas digne de la responsabilité dont vous avez été chargé. Nous sommes très-mécontents de vous pour cette raison.

Le ministre d'Amérique a offert sa médiation dans l'intérêt de la paix et le Tsongli-Yamen vous a déjà adressé une dépêche à ce sujet, aussi auriez-vous mieux fait, tous les trois, de ne pas agir avec tant de précipitation et de montrer plus de prudence. »

ÉTRANGER

BELGIQUE. — La soirée d'avant-hier a été calme à Bruxelles ; il y a eu un peu d'animation de bonne heure, mais tout est bien vite rentré dans l'ordre.

Une bande peu nombreuse, suivie de quelques centaines de curieux, a parcouru le centre de la ville, mais elle s'est dispersée d'elle-même en voyant le peu de succès qu'elle obtenait.

Aux alentours du palais royal et des ministères, il n'y avait absolument personne.

Vers onze heures, la ville avait repris son ancienne physionomie.

Une descente avait été faite chez l'imprimeur du journal *la Réforme*. On y a saisi une circulaire qui avait été vendue à Bruxelles et qui se terminait par ces mots : Vive la République !

LA STATUE DE CHANZY

Une petite ville des Ardennes, Busancy, ville adoptive du général Chanzy, va ériger, le 28 septembre prochain, une statue à l'héroïque commandant en chef de la 2^e armée de la Loire. Statue bien méritée et contre laquelle personne ne protestera.

Tous ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur d'approcher Chanzy, ou seulement de l'entrevoir, se souviennent encore et se souviendront toujours du mâle et doux visage de cet intrépide Français, car sur ses traits la tendresse du père de famille s'alliait à merveille à l'énergie du soldat.

Oui, il y avait dans Chanzy deux hommes. Quand Chanzy était vêtu de la tunique de général, quand il était coiffé du képi à double broderie d'or, — et il savait crânement porter le képi, — il avait un air martial qui imposait ; c'était le chef d'armée qui enflamme ses régiments ; qui tient tête à l'ennemi, s'il n'a à lancer en avant, d'un si-

gne de son épée, que des troupes improvisées ; et qui remporte la victoire s'il a des soldats éprouvés à jeter dans l'arène.

Lorsque Chanzy n'avait plus à tenir le rôle de général, il dépoillait gaiement le décorum militaire ; et, dans les champs de Busancy, il aimait courir à la chasse dans le simple costume du villageois des Ardennes.

Revenons au soldat.

Chanzy (Antoine-Eugène-Alfred) est né à Nouart (Ardennes) en 1822. Engagé volontaire à 16 ans dans la marine, il passe ensuite dans l'artillerie, puis entre à Saint-Cyr en 1840.

A sa sortie de l'École, il s'en va en Afrique sous-lieutenant dans un régiment de zouaves. Il devient rapidement lieutenant, puis capitaine. Aimant l'Algérie, désireux d'y rester, il obtient le poste de chef du bureau arabe à Tlemcen. Il avait étudié la langue, les mœurs et les coutumes des indigènes, et il sut dans ses fonctions administratives se faire estimer des Arabes autant que des Européens.

Il prend part aux campagnes qui jettent quelque éclat sur notre armée d'Afrique de 1843 à 1859. Cette dernière année lui apporte la grosse épaulette. Il fait la campagne d'Italie et participe, l'année suivante, comme lieutenant-colonel, à l'expédition de Syrie. On le trouve ensuite dans le corps d'occupation de Rome. Colonel du 48^e d'infanterie en 1864, il retourne en Afrique, reçoit le commandement de la subdivision de Sidi-Bel-Abbès, et gagne les épaulettes à étoiles en 1868. Cela le fait général à quarante-six ans. Il guerroye en Algérie et n'est appelé en France qu'après les premiers désastres de la guerre franco-allemande.

On dit que le maréchal Leboeuf et le gouvernement impérial l'avaient tenu systématiquement à l'écart. Le gouvernement de la Défense nationale se hâta de le mander, et, à son arrivée au milieu de nos bataillons, la France respira comme soulagée.

Nous voici à la grande épopée de 1870.

Le 22 octobre, Chanzy est nommé divisionnaire et placé à la tête de la 3^e division d'infanterie du 16^e corps d'armée. Quelques jours plus tard, il succède au général Pourcet dans le commandement en chef du 16^e corps qui forme, avec le 15^e, l'armée de la Loire commandée par d'Aureilles de Paladines, armée qui a pour objectif la délivrance de Paris.

Frédéric-Charles, après la capitulation de Metz signée le 31 octobre, s'avance sur la capitale.

Le 9 novembre, reprise d'Orléans par la victoire de Coulmiers due, pour une large part, à Chanzy, dont le général d'Aureilles fait l'éloge dans son rapport au ministre de la guerre.

Le 1^{er} décembre, Chanzy contribue largement à la victoire de Villepion, et reçoit les insignes de grand-officier de la Légion d'Honneur.

Le lendemain, l'ennemi, furieux d'être battu, lui le favorisé de la victoire, réunit

toutes ses forces, et se précipite sur Chanzy avec une nouvelle ardeur. Cette journée de Loigny fut sanglante. Le général de Sonis, commandant le 17^e corps, et le colonel de Charette furent blessés grièvement dans cette bataille acharnée, qui, hélas ! perdue par nos armes, enleva à l'armée, mais non à Chanzy, l'espoir de débloquent Paris.

Le soir même, Chanzy devient commandant en chef des 16^e et 17^e corps, le général de Sonis étant couché, pour longtemps, sur un lit d'ambulance.

Alors le jeune commandant en chef, qui ne s'étonne point de sa rapide fortune, et qui n'en tire pas orgueil, commence son admirable retraite en échiquier, comparée avec avantage à celle de Moreau, en Allemagne, en 1796.

Le 5 décembre, le lendemain de la victoire de Patay, toutes les forces françaises, répandues sur les deux rives de la Loire, sont divisées en deux armées : la première, comprenant les 15^e, 18^e et 20^e corps, est donnée à Bourbaki ; la deuxième, formée des 16^e, 17^e et 21^e corps, est confiée à Chanzy.

Pendant ce temps, Faidherbe commandait l'armée opérant dans le Nord contre Manteuffel.

Voilà donc les armées des départements aux mains de trois généraux braves et habiles. Que va-t-il advenir ?... Hélas ! nous savons ce qu'il advint... La France était condamnée à la défaite.

L'Est était occupé par Werder ; Bourbaki s'y jette pour reprendre Belfort, couper la retraite aux armées prussiennes et s'avancer sur Paris, tandis que Faidherbe et Chanzy marcheraient simultanément sur la capitale. Une fois les trois armées rangées sous Paris, faisant une sortie désespérée, et les armées de province marchant à sa rencontre avec un élan héroïque, on faisait prisonnière l'armée assiégeante.

Le plan était grandiose. Il échoua. Pour quelles causes ?... Ne nous confondons point en reproches inutiles, et disons simplement que ce projet échoua par la faute de quelques hommes et une implacable fatalité.

Chanzy trouva devant lui des forces écrasantes. A Villorceau, 8 décembre, il lutta contre quatre corps d'armée allemands, sans compter le corps bavarois du général de Thaon ; cet océan d'hommes était rué sur nous par le prince Frédéric-Charles en personne, et Chanzy ne fut pas entamé ; il coucha sur ses positions ; c'est dire qu'il eut la victoire.

Quelques jours plus tard, traqué, cerné, forcé, il dut reculer ; mais il recula pied à pied, contenant toujours l'ennemi de front et prêt constamment à le combattre.

La journée du 12 décembre, retraite de Josnes sur Vendôme, fut la plus décourageante de toute la campagne ; l'inclémence du temps avait été à son comble ; il avait fallu abandonner la Loire, sur laquelle s'appuyait l'armée ; se retirer à travers une plaine où aucun de nos mouvements ne pouvait être dissimulé et où rien ne présentait une position pour s'arrêter et se défendre en cas d'attaque.

Heureusement, l'ennemi stupéfait de cette retraite en bon ordre, lui qui croyait l'armée de Chanzy sans cohésion, n'osa pas poursuivre nos valeureux défenseurs.

La bataille de Vendôme, livrée le 15, fut soutenue énergiquement. Chanzy garda ses positions. Mais, le soir, ses soldats perdus dans la boue et la neige étaient harassés, décontenancés ; le général en chef passant dans le camp, eut beau leur crier : « Pourquoi vous lamentez-vous ? L'ennemi a le même temps que vous ! » Il les vit baisser la tête comme des découragés ; et, la tristesse au cœur, il dut ordonner la retraite sur Le Mans.

Le 11 janvier 1871, défaite de Mans après deux jours d'efforts de Titans. L'armée de Chanzy est terrassée. Tout est fini. Plus d'espoir ; Paris n'a plus qu'à se rendre ; il ne sera jamais dégagé.

Au Mans, il y eut des héros et des héroïsmes accomplis. L'amiral Jauréguiberry, le général Jaurès, avaient grandement secondé Chanzy. Le général Goujard, sur le champ de bataille, avait même été nommé par Chanzy commandeur de la Légion d'Honneur pour sa belle conduite au plateau d'Anvoours.

Après la bataille de Mans, les commandants de corps d'armée, entrant chez le général en chef, trouvèrent Chanzy les yeux pleins de larmes et écrivant à Gambetta, ministre de la guerre : « Le Mans est perdu. Si je n'avais écouté que mon indignation, j'aurais fait sauter les ponts et j'aurais lutté quand même. Néanmoins, j'ai cru que mieux encore valait conserver cette armée à la France, dans l'espoir qu'un jour peut-être elle prendrait sa revanche ; et j'ai donné en pleurant de rage l'ordre de la retraite sur Laval. »

Nous nous arrêtons ici dans l'énumération des faits de guerre, car maintenant il ne va plus rien se passer d'important dans l'armée de Chanzy.

Chacun connaît la suite des événements. Paris capitula. La paix fut signée... On sait à quelles conditions...

La gloire de Chanzy est de n'avoir jamais désespéré du sort de la France, et d'avoir su, avec une armée formée de jeunes soldats et de cadres insuffisants, tenir tête à de vieilles troupes aguerries par de longs combats et par l'habitude de la victoire. Il défendait le terrain pas à pas, et infligeait à l'ennemi des pertes cruelles.

La ténacité de Chanzy étonnait et déconcertait les vainqueurs. On espérait toujours le saisir, l'envelopper, détruire son armée, mais il pénétrait le secret de la stratégie allemande, il se déroba aux étreintes de l'ennemi et, jusqu'à la signature de la paix, il conserva une armée à la France. Trois lignes de retraite avaient été défendues l'une après l'autre : la Loire, le Loir, la Sarthe ; on se retranchait encore sur la Mayenne.

Oui, Chanzy peut être appelé le *Soldat de la défense nationale*, comme l'a si bien dit M. Mézières, directeur de l'Académie française, à la séance de réception de M. de Mazade. Oui, la France a le devoir de déplorer chaque jour la fin prématurée de ce grand capitaine.

Nous ne résistons pas au désir de transcrire un passage de l'adieu de Chanzy à ses soldats lors du licenciement.

« Vous pouvez être fiers d'avoir fait partie de la seconde armée dont les efforts, s'ils n'ont pas abouti à succès que vous avez poursuivis avec tant d'opiniâtreté, ne résisteront pas sans gloire pour le pays dont ils ont contribué à sauver l'honneur. L'histoire racontera ce que vous avez fait ; l'ennemi lui-même s'honorera en vous rendant justice. Vous allez rejoindre vos foyers ; conservez inébranlable votre dévouement au pays. Quant à moi, mon plus grand honneur est de vous avoir commandés ; mon plus grand désir est de me retrouver avec vous, chaque fois qu'il s'agira de servir la France. »

Ce langage n'est-il pas simple et beau ? Chanzy n'admettait pas qu'on vainquît fût brutal envers une population inoffensive ; aussi rappelons que l'ennemi, ayant commis des iniquités à Saint-Calais (Sarthe) le 25 décembre, Chanzy écrivit au commandant prussien, à Vendôme, une lettre d'une rare énergie par laquelle il défrassait les violations inqualifiables de l'envahisseur.

Après les événements de 1870-1871, Chanzy, connu et apprécié par la France, fut élevé aux charges qui consacrent le mérite et la gloire.

dix jours ! car les Norton et les Turner ne viennent que le 25, n'est-ce pas ?

— Oui, seulement le 25.

— Nous allons passer notre vie à cheval, en voiture, dans les bois, dans les champs. Dix jours de liberté ! Et, pendant ces dix jours, plus d'amoureux ! plus d'amoureux ! Et tous ces amoureux, de quoi, mon Dieu, étaient-ils amoureux ? De moi ou de mon argent ? Le voilà le mystère, l'impenétrable mystère !

La machine siffla, le train s'ébranla lentement. Une idée un peu folle passa par la tête de Bettina, elle se pencha par la portière et s'écria, en accompagnant ses paroles d'un petit salut de la main :

— Adieu ! mes amoureux, adieu !

Puis elle se rejeta brusquement dans un coin du coupé, prise d'un accès de fou rire.

— Oh ! Suzie ! Suzie !

— Qu'est-ce qu'il y a ?

— Un homme avec un drapeau rouge à la main... Il m'a vue ! Il m'a entendue !... Et il a eu l'air si étonné !...

— Vous êtes si déraisonnable !

— Oui, c'est vrai, d'avoir ainsi crié par la portière, mais pas d'être heureuse de penser que nous allons vivre seules, toutes les deux, en garçons.

— Seules !... Seules !... Pas tant que cela. Nous avons, pour commencer, deux personnes, ce soir, à dîner.

— Ah ! c'est vrai... mais ces deux personnes-là, je ne serai pas du tout fâchée de les revoir... Oui, je serai très-contente de revoir le vieux curé, et surtout le jeune officier...

— Comment ! surtout ?

— Certainement... parce que c'était si touchant ce que ce notaire de Souvigny nous a raconté l'autre jour, c'est si bien ce qu'il a fait ce grand artiller, quand il était tout petit, si bien, si bien, que je chercherai ce soir une occasion de lui dire ce que j'en pense... et je la trouverai !

Puis Bettina, changeant brusquement le cours de la conversation :

— On a bien envoyé la dépêche télégraphique à Edwards hier pour les poneys ?

— Oui, hier, avant le dîner...

— Oh ! vous me laisserez les conduire jusqu'au château, cela m'amusera tant de traverser la ville et de faire une belle entrée, arrondie, sans ralentir, dans la cour, devant le perron !... Dites... vous voulez bien ?

— Oui, oui, c'est entendu, vous conduirez les poneys.

— Ah ! que vous êtes gentille, ma Suzie !

Edwards, c'était le piqueur. Il était arrivé depuis trois jours au château pour l'installation des écuries et l'organisation du service. Il daigna venir lui-même au-devant de Mme Scott et de miss Percival. Il amena les quatre poneys attelés sur le duo. Il

attendait dans la cour de la gare, et en nombreuse compagnie. On peut dire que tout Souvigny était là. Le passage des poneys à travers la grande rue de la ville avait fait sensation. Les habitants s'étaient précipités hors de leurs maisons et s'interrogeaient avidement :

— Qu'est-ce que c'est que ça ? se disaient-ils ; qu'est-ce que c'est ?

Quelques personnes avaient hasardé cette opinion :

— Un cirque ambulante peut-être...

Mais de toutes parts on s'était récrié :

— Vous n'avez donc pas vu comme c'était tenu... et la voiture... et les harnais qui brillaient comme de l'or... et les petits chevaux avec leurs roses blanches de chaque côté de la tête.

La foule s'était entassée dans la cour de la gare, et les curieux alors avaient appris qu'ils allaient avoir l'honneur d'assister à l'arrivée des châtelaines de Longueval.

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

Un candidat au baccalauréat est interrogé sur la géographie ; l'examineur lui demande ce que c'est qu'un cap.

Définition du cap.
L'examineur. — Très-bien, citez-moi un cap.
Silence prolongé.
L'examineur. — Comment ! vous voulez être bachelier et vous n'avez pas de cap à citer !

Nommé gouverneur de l'Algérie en 1873, sénateur inamovible en 1876, devenu ambassadeur près l'empereur de Russie en 1880, Chanzy était commandant du 6^e corps d'armée, à Châlons, quand, le 5 janvier 1883, l'impitoyable mort nous prit ce soldat dont le nom était synonyme de patriotisme et d'espérance.

La France se souviendra toujours de cet indomptable Français. Elle va lui prouver sa reconnaissance en lui érigeant une statue; c'est l'hommage dont les nations disposent pour immortaliser leurs glorieux enfants.

La statue de Chanzy, beaucoup regardée au dernier Salon, est due au ciseau d'un maître: Croisy, sculpteur parisien et enfant des Ardennes.

Croisy a eu l'honneur et le bonheur de vivre en intimité avec l'illustre général; et c'était bien à ce statuaire habile, doublé d'un soi, que devait être confiée l'œuvre patriotique de la statue de Chanzy.

RAOUL BONNERY.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 septembre.

L'allure du marché est bien dessinée aujourd'hui. C'est la baisse qui domine et principalement sur les rentes. La réaction s'est produite au moment de la réponse des primes journalières. Les offres ne trouvant que de rares contre-parties, la baisse s'est accentuée: le 3 0/0, de 78.42 1/2, est à 78.20; l'amortissable clôture à 80.25; le 4 1/2 varie de 108.72 1/2 à 108.60. Même faiblesse sur le 5 0/0 italien, peu demandé à 96.35.

La Banque de France s'échange à 5,070. Le bilan hebdomadaire qu'elle vient de publier présente les différences suivantes sur celui d'il y a huit jours:

L'encaisse métallique a augmenté de 2 1/2 millions, le compte du Trésor s'est accru de 14 millions 263,000 francs.

Aux diminutions, le portefeuille figure avec 27 millions 764,000 francs; la circulation avec 24 millions 819,000 francs; les comptes courants particuliers avec 14,363,000 fr. et les avances avec 1 million 262,000 fr.; les bénéfices de la semaine ont été de 373,000 fr.

Les valeurs de crédit sont moins éprouvées que les rentes.

Le Crédit Foncier reste à 1,313.75. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 7,999,000 fr. de nouveaux prêts. Les Obligations Foncières et Communales ne varient pas; elles sont demandées par l'épargne qui préfère se porter sur ces titres qui ne sont pas encore arrivés au pair et qui conservent une marge certaine à la hausse.

La Banque de Paris est à 767.50, le Crédit Industriel et Commercial invariable à 685, la Banque d'Escompte cote 518.75, la Société Générale 492.50.

Les Consolidés Anglais perdent 1/8 à la première cote et le regagnent à la seconde à 101 3/16. La Banque Ottomane est lourde à 576.25 ainsi que le Turc à 785.

L'Egypte ne s'écarte pas de 302.50. Malgré l'excellente recette de 210,000 fr. pour la journée d'hier, le Suez est faible à 1,920 fr.

Les chemins de fer dessinent: le Nord à 1,655, le Lyon à 1,237.50, l'Orléans à 1,335, le Midi à 1,364.50, l'Est à 780, l'Ouest à 835.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OVEST.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

GRAND CONCOURS DE TIR

Le 5 octobre 1884

De 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin.

Le Concours aura lieu exclusivement au fusil Gras, à 200 mètres, au Champ de Tir militaire de Terrefort.

PROGRAMME.

Cible A. — Prix du ministre de la guerre, réservé spécialement à MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale faisant partie de la Société ou du 70^e territorial.

Prix. — Un revolver d'ordonnance avec son étui.

Cible B. — Prix du ministre de la guerre, réservé spécialement aux sous-officiers et soldats de la réserve et de l'armée territoriale faisant partie de la Société ou du 70^e territorial.

1^{er} prix. — Un cor de chasse, épinglette en argent.

2^e prix. — Une mention honorable.

3^e prix. — Une mention honorable.

Cible C. — Prix de la Société offert à MM. les officiers de l'École de cavalerie et de la garnison.

Prix. — Une médaille en argent avec diplôme.

Cible D. — Prix de la Société offert aux sous-officiers et soldats de l'École de cavalerie et de la garnison.

1^{er} prix. — Une médaille bronze, avec diplôme.

2^e prix. — Une épingle-insigne en argent.

3^e prix. — Une pipe en bruyère.

4^e prix. — Une médaille bronze, Ligue des patriotes.

Cible E. — Prix de la Société réservés pour les sociétaires.

1^{er} prix. — Un tableau: *Le Chasseur en vedette*, avec diplôme.

2^e prix. — Une médaille en vermeil, avec diplôme.

3^e prix. — Une médaille en vermeil, avec diplôme.

4^e prix. — Une médaille en argent, avec diplôme.

5^e prix. — Une médaille en argent, avec diplôme.

6^e prix. — Un revolver, avec diplôme.

7^e prix. — Une médaille en bronze, avec diplôme.

8^e prix. — Une médaille en bronze, avec diplôme.

Cible F. — Prix de la ville de Saumur, réservés exclusivement pour les sociétaires domiciliés à Saumur.

1^{er} prix. — Une carabine Flobert, avec diplôme.

2^e prix. — Une paire de fleurets, avec diplôme.

Cible G. — Prix de la ville de Saumur, réservés exclusivement aux hommes de 20 à 40 ans, domiciliés à Saumur, non sociétaires, mais porteurs de leur livret militaire.

1^{er} prix. — Une médaille en bronze, avec diplôme.

2^e prix. — Une pipe en bruyère.

3^e prix. — Une médaille en bronze de la Ligue des patriotes.

Les anciens élèves du bataillon scolaire de Saumur, âgés de 16 à 20 ans, qui se présenteront, seront admis à concourir à une cible spécialement créée pour eux.

Un ou plusieurs prix leur seront attribués.

CONDITIONS DU CONCOURS.

A son arrivée sur le terrain, chaque tireur devra requérir son inscription sur les listes spéciales pour chaque cible. Aussitôt que le dernier tireur inscrit pour la première cible aura terminé, si personne ne se présente à l'instant même, la cible sera déclarée close et le nom du lauréat proclamé officiellement. Il en sera ainsi pour chacune des cibles suivantes.

Il ne sera pas tiré de balles d'essai, mais chaque tireur pourra choisir le fusil qui lui conviendra le mieux.

Le nombre de balles mises et de points obtenus ne sera indiqué qu'après chaque série individuelle.

En cas d'égalité de points et de balles, les concurrents tireront une balle chacun et l'écart servira à décider du rang d'ordre.

Pour concourir aux cibles E et F, il faudra avoir assisté pendant l'année à au moins deux séances préparatoires, au tir réduit ou au tir à longue distance.

Les cibles C, D, G, sont absolument gratuites. Aux autres cibles, les cartouches seront payées dix centimes l'une.

Aucun lauréat ne pourra recevoir deux prix, sauf les lauréats des cibles A et B, qui recevront le prix à eux attribué aux cibles suivantes, s'il y a lieu.

Dans le cas où un tireur serait lauréat à la cible E et à la cible F, il choisira le prix qui lui conviendra le mieux parmi ceux gagnés par lui, et le prix abandonné sera attribué au tireur suivant, mais aucun prix ne sera remis aux tireurs n'étant pas arrivés au résultat de 50 0/0. Les lauréats forcés d'abandonner un prix seront proclamés à leur rang d'ordre avec la mention: Hors concours.

Dans le cas où un ou plusieurs prix ne seraient pas distribués, par suite d'abstention ou d'infériorité, ces prix seraient retirés du concours et tirés à une séance ultérieure.

Un programme spécial sera publié pour le concours d'honneur auquel ne pourront prendre part que les lauréats de l'année de tir à longues distances ou au revolver d'ordonnance.

En cas de mauvais temps rendant impos-

sible l'approche du champ de tir, le concours sera renvoyé d'office au dimanche suivant, à la même heure.

Le Capitaine du 70^e régiment territorial d'infanterie, président de la Société,
G. DOUSSAIN.

MM. les officiers devront être en tenue du jour et les sociétaires porteurs de leurs insignes.

GRANDE COURSE RAPIDE

DE SAUMUR A ANGERS.

Un pari intéressant. — *L'Homme-Poste.*

Le porteur de dépêches en Tunisie et au Tonkin surnommé *l'Homme-Poste*, premier coureur de France et de l'étranger, vainqueur dans les grands concours de courses de Paris, Londres, Berlin, Bruxelles, Amsterdam, Saint-Petersbourg, Milan, Constantinople, Nice, Monaco et tant d'autres villes, porteur de dépêches en temps de guerre, propose une course aux amateurs qui voudront bien s'engager à le suivre et même à ceux qui voudront aller à sa rencontre.

L'Homme-Poste partira dimanche 28 courant de Saumur, à 4 heures du soir, et devra être rendu au café du Pélican, place du Pélican, à Angers, à 4 heures, où il prendra quelques minutes de repos; ensuite, il reprendra la course à 4 heures 1/4 en faisant 50 fois le tour de la place du Champ-de-Mars, ce qui représente quinze kilomètres environ, en moins de cinquante minutes.

Il demande des concurrents, soit à pied, soit à cheval ou en vélocipède. Avis aux amateurs! 500 fr. de défi!!

C'est phénoménal; tout le monde voudra le voir pour le croire; rien ne peut empêcher cette course d'avoir lieu, quel que soit le temps.

Signé: L'HOMME-POSTE,

Porteur de dépêches en temps de guerre,

Arrivé du Tonkin depuis quelques jours.

Nota. — En cas de retard, une dépêche adressée au café donnera l'heure exacte du départ.

LES TROIS INFANTICIDES DE COUTURES.

On nous écrit de Coutures l'horrible récit suivant:

La femme R., du village de Monsabert, qui s'était constituée prisonnière, a été ramenée à son domicile mardi dernier, accompagnée du parquet de Saumur, pour assister à la constatation de la découverte d'un second cadavre d'enfant, enfoui depuis plusieurs années déjà dans la même cave où se trouvait le premier cadavre.

Ce dernier a été, paraît-il, enterré vivant, il y a trois semaines.

Cette mère dénaturée, ce monstre de femme, a déclaré à MM. du parquet la disparition d'un troisième enfant, né au bout de six mois.

Pour ce dernier, les recherches n'ont amené aucun résultat.

La découverte de ces différents crimes fait honneur aux habiles gendarmes de Gennes.

(Journal de Maine-et-Loire.)

CONSEILS ET RECETTES.

LES PIQURES DE GURPES

Nous extrayons d'une causerie agricole les lignes suivantes:

« Tous les ouvrages d'agriculture indiquent l'alcali volatil comme le meilleur remède contre la piqûre des insectes hyménoptères; je suis volontiers d'accord avec eux sur ce point, car il est évident que l'alcali neutralise le venin inoculé par l'aiguillon qui pénètre sous la peau en forme de vrille et que nous poussons dans la plaie malgré nous en y portant vivement la main, ce que nous ferions bien de ne pas faire.

« Mais comme tous les cultivateurs ne peuvent pas avoir chez eux (et pour cause) d'alcali ou bien s'abstiennent de s'en précautionner, tandis qu'il leur est facile de faire eux-même et instantanément de l'eau de chaux vive dans un verre d'eau, je crois utile de faire connaître le résultat de mes nombreux essais, qui tous ont été suivis d'un prompt succès.

« Il y a quelques années, je fus atteint à la tête et au visage par de nombreuses piqûres de guêpes; c'est le cas de dire que je souffrais comme un damné; car, comme on le voit, je ne parle pas d'une simple piqûre isolée.

« Je n'avais pas d'alcali sous la main et ne savais quel remède employer; mais comme j'éprouvais à peu près les mêmes souffrances que produit la brûlure par le feu et que je connaissais de longue date les bons effets de l'eau de chaux en pareil cas pour calmer l'inflammation et raffermir les tissus, j'eus recours à l'eau de chaux et m'en trouvai très-bien.

« Vingt fois depuis ce temps j'ai eu l'occasion de conseiller de l'eau de chaux comme moyen curatif pour les piqûres d'abeilles, frelons ou guêpes, et toujours instantanément les douleurs vives cessent, le calme revient et l'on tarde peu à adresser un remerciement sincère à l'eau de chaux, qui vous a délivré d'une souffrance que je puis dire intolérable sans crainte d'être taxé d'exagération. »

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année).
J. BRETON, administrateur.

LUNDI 29 septembre 1884,

Ouverture de la Saison théâtrale

La TOUR de NESLES

Grand drame historique en 9 actes, par Alexandre Dumas et Gaillardet.

1^{er} acte: La Taverne d'Orsini. — 2^e acte: L'Orgie à la Tour. — 3^e acte: Le Bohémien. — 4^e acte: Le Pacte. — 5^e acte: L'Arrestation. — 6^e acte: La Prison. — 7^e acte: Le Premier Ministre. — 8^e acte: La Taverne de Pierre de Bourges. — 9^e acte: La Tour de Nesles.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

BOURSE DE PARIS.

DU 25 SEPTEMBRE 1884.

Rente 3 0/0	78 15
Rente 3 0/0 amortissable	80 15
Rente 4 1/2	106 85
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 60
Obligations du Trésor	507 25

LE KOULAO-THOU

Parmi les articles de notre commerce d'importation, le KOULAO a déjà pris une place importante. Au contraire des farineux qui poussent à l'embonpoint au détriment des formes et de la vigueur, il nourrit sans engraisser. Son action bienfaisante est connue, il donne au teint la fraîcheur et aux chairs la fermeté. Le potage KOULAO est délicat, fortifiant et approprié aux besoins de l'enfance à tous les âges. On trouve le KOULAO dans les bonnes maisons d'épicerie.

A NOS LECTEURS.

On nous demande de tous côtés où se trouve le dépôt de la *Lotion régénératrice du Dr Saïdi* qui obtient chaque jour un si grand succès pour arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et rendre la chevelure souple, abondante, soyeuse.

Nous rappelons que ce précieux produit qui ne se vend que 3 francs le flacon, se trouve à Saumur, parfumerie Pichard, 47, rue Nationale.

SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruit dans la tête et dans les oreilles, oppression, lancements, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calcestruart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M. le docteur professeur Dédé, Sa Majesté l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kilo., 4 fr.; 1 kilo., 7 fr.; 2 kilo., 12 fr.; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez J. Russon, épiciers. Du BARRY et Co, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e EDGARD GRANGÉ, avoué à Angers, 6, boulevard de la Mairie, et de M^e RENARD, notaire à Blaison.

VENTE SUR LICITATION

Aux enchères publiques et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, pour la vente des biens de mineurs,

DE DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Maison et dépendances, Cour, Jardin, Terres labourables et Vignes

Le tout situé communes de Coutures, de Chemellier, de Blaison, de St-Georges-des-Sept-Voies et de Gennes.

L'adjudication aura lieu le **SAMEDI 18 OCTOBRE 1884**, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e RENARD, notaire à Blaison commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Emmanuel Guesdier, caporal au 6^e régiment d'infanterie de ligne, 3^e bataillon, 1^{re} compagnie, en garnison à Saintes (Charente-Inférieure), domicilié à Angers, route des Ponts-de-Cé, 82 ;

« Agissant au nom et comme habile à se dire et porter héritier pour moitié, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Malhurin Guesdier, son père, en son vivant cultivateur, demeurant au Houssaye, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, où il est décédé le 24 janvier 1884, ainsi qu'il résulte d'une déclaration d'acceptation bénéficiaire faite par lui au greffe du Tribunal de première instance d'Angers, le 11 avril 1884, enregistrée ;

Et en vertu, et en exécution d'un jugement de la première chambre du Tribunal de première instance d'Angers, en date du 23 juin 1884, enregistré et signifié, rendu au profit du sus-nommé, demandeur ;

Ayant pour avoué près le Tribunal de première instance d'Angers, M^e Edgard GRANGÉ, avoué près ce Tribunal, demeurant en ladite ville, boulevard de la Mairie, n^o 6 ;

Par défaut contre :

1^o M^{me} Célestine Trioche, veuve de M. Mathurin Guesdier, cultivatrice, demeurant à Angers, route des Ponts-de-Cé, n^o 82 ;

2^o M. Ernest Guesdier, camionneur, demeurant à Angers, boulevard Ayrault, chez M. Saulnier, entrepreneur de déménagements ;

Cohéritiers cointéressés,

Défendeurs défaillants, faute d'avoir constitué avoué ;

Il sera procédé, le samedi 18 octobre 1884, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e RENARD, notaire à Blaison, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur, en 30 lots, des immeubles dont la désignation suit, indivis entre les parties, comme dépendant tant de la communauté ayant existé entre les époux Guesdier-Trioche, que de la succession du mari décédé au Houssaye, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, le 24 janvier 1884.

Désignation des Immeubles à Vendre

Immeubles dépendant de la succession de M. Guesdier

Commune de Coutures.

1^{er} Lot. — 23 ares de vigne situés aux Beaux-Lieux, joignant au levant un sentier, au midi encore un sentier, au couchant Besnard et au nord la veuve Gindreau.

2^e Lot. — 3 ares 30 centiares de terre au même lieu, joignant au levant un sentier, au midi Ouriou et autres, au couchant Leroux, et au nord Jacques Gautier, de la Garde et autres.

3^e Lot. — 5 ares de terre encore au même lieu, joignant au midi Jacques Gautier, au levant un sentier, au couchant encore Jacques Gautier et au nord Célestin Gautier.

4^e Lot. — 6 ares de terre, situés aux Fontaines, joignant au levant un

chemin, au midi Henri Pouleau et au nord Jean Lebled.

5^e Lot. — 13 ares 20 centiares de terre, situés à la Nouette, joignant au levant et au midi les mineurs Manguour, au couchant Jean Lebled, au nord un sentier.

6^e Lot. — 8 ares 25 centiares de vigne, situés au bas de Boulaire, proche la Roussinière, joignant au levant Pouleau, au midi Jean Goisnard, au couchant le chemin de Coutures à Raindron et au nord Pouleau et autres.

7^e Lot. — 16 ares 50 centiares de vigne, à Bouche-d'Or, joignant au levant M. Baudin, au midi Vincent Moron, sentier entre, au couchant Auguste Gautier, et au nord un chemin.

8^e Lot. — 8 ares 35 centiares de friches, au creux du Vau, joignant au levant un sentier, au midi Marchand, au couchant Guéret et au nord M^{me} Bigot.

9^e Lot. — 10 ares de vieille vigne blanche, situés à la Grande-Pierre, joignant au levant un sentier, au midi Marchand, au couchant un contre bas et au nord M^{me} Bigot.

10^e Lot. — 10 caves et caveaux, avec terrain au-dessus et au-dessous, le tout d'une superficie de 10 ares, situés au bourg de Coutures, joignant au levant M. Guéret, au midi Babin, au couchant M^{me} Bigot et Guéret, et au nord encore Guéret.

11^e Lot. — 8 ares 25 centiares de terre, situés sur le vivier proche le cimetièrre, joignant au levant un sentier, au midi et au couchant Célestin Gautier, et au nord Bruneau.

Commune de Chemellier.

12^e Lot. — 26 ares 40 centiares de terre, situés à Montaigne, joignant au levant Deniau, au midi Gaugé, au couchant divers et au nord Auguste Benoist.

Commune de Blaison.

13^e Lot. — 13 ares de vigne, situés aux Coulées, joignant au levant un sentier, au midi Désiré Renault, au couchant le chemin du friche de Pains-Perdu à Piéton, et au nord une vigne à M. Fresneau.

14^e Lot. — 6 ares de vigne, situés au Bon-Coin, proche le bois du Chesneau, joignant au midi Petiteau, au levant un sentier, au couchant un chemin d'exploitation et au nord la mineure Babin.

15^e Lot. — 13 ares 20 centiares de terre aux Aubiers, joignant au levant Châtelais, au midi Marquis-Moron, au couchant chemin et au nord Desmairs.

16^e Lot. — 16 ares 50 centiares de terre au Bas-des-Aubiers, joignant au levant un chemin, au midi Guesdier, au couchant un ruisseau et au nord Jean Touche.

17^e Lot. — 19 ares 80 centiares de terre situés au haut des Aubiers, joignant au midi Célestin Gautier, au couchant un chemin et au nord Madame Nivelleau.

18^e Lot. — 11 ares de vigne situés à la Massonnière, joignant au levant Petiteau et Madame Nivelleau, au midi un sentier, au couchant le chemin de Piéton à la Gousnière et au nord Rogeron.

19^e Lot. — 3 ares 30 centiares de vigne au même lieu, joignant au levant Prouteau, au midi Martin, au couchant et au nord Petiteau.

20^e Lot. — 19 ares 80 centiares de

terre en blé, sis sous le clos, joignant au levant veuve Gasnerau, au midi un sentier, au couchant Jean Marquis-Goisnard et au nord un chemin.

21^e Lot. — 8 ares 25 centiares de vigne, sous le clos, joignant au levant Guillemet, au midi, au couchant et au nord des sentiers.

22^e Lot. — 16 ares 50 centiares de terre aux Gousnières, joignant au levant, au midi et au nord Fresneau et au couchant un chemin.

23^e Lot. — 1 are de friche au même lieu, joignant au levant un chemin, au midi Cogné, au couchant un ruisseau et au nord Fresneau.

24^e Lot. — 11 ares de terre au même lieu, formant hachereau, joignant au levant veuves Gaudin et Orthion, au midi Baranger, au couchant un chemin et au nord Fresneau.

25^e Lot. — 13 ares 20 centiares de terre situés à la pièce de l'Etang, joignant au levant Jean Marquis, au midi un chemin, au couchant Delafuie et au nord Rochard.

26^e Lot. — 19 ares 80 centiares de terre situés au Longs-Rayages, joignant au levant Désiré Renault, au midi un sentier, au couchant Louis Touche et au nord encore un sentier.

27^e Lot. — Une maison, sise au bas de Raindron, composée d'un vieux logis, grenier au-dessus, d'une chambre de construction récente, une cave dessous, grenier dessus, petite cuisine derrière en bas-côté, puits, deux toits à porcs en ruines, petite écurie en bas-côté au levant de la maison Viger, boulangerie avec grenier dessus, au levant de cette écurie, terre au midi ; le tout d'une contenance d'environ 33 ares, joignant au levant Guillemet et au midi un sentier, au couchant Petiteau et Martin et au nord Viger.

28^e Lot. — 36 ares environ de vigne formant double hache, situés au lieu de la Bâte, joignant au midi Baranger, au couchant Madame Nivelleau et Maurice Bouhier, au nord Baranger et Martin et au levant un sentier.

29^e Lot. — 1 are de vigne, situé au Vau, joignant au levant Vincent Guillemet, au midi Madame Nivelleau, au couchant Châtelais et au nord encore Vincent Guillemet.

30^e Lot. — 8 ares 25 centiares de terre au vivier de Sazé, joignant au nord et au couchant des chemins, au midi la mineure Babin et au nord un ruisseau.

MISES A PRIX :

Les immeubles ci-dessus désignés seront soumis aux enchères en 30 lots, sur les mises à prix suivantes fixées par le jugement sus-énoncé :

Le 1 ^{er} lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci...	400
Le 2 ^e lot sur la mise à prix de vingt francs, ci...	20
Le 3 ^e lot sur la mise à prix de trente francs, ci...	30
Le 4 ^e lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci...	200
Le 5 ^e lot sur la mise à prix de trois cent soixante-quinze francs, ci...	375
Le 6 ^e lot sur la mise à prix de cent quatre-vingt-dix francs, ci...	190
Le 7 ^e lot sur la mise à prix de six cents francs, ci...	600
Le 8 ^e lot sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci...	150
Le 9 ^e lot sur la mise à prix de cent vingt francs, ci...	120
Le 10 ^e lot sur la mise à prix de mille francs, ci...	1.000
Le 11 ^e lot sur la mise à prix de trois cent quarante francs, ci...	340
Le 12 ^e lot sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci...	350
Le 13 ^e lot sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci...	250
Le 14 ^e lot sur la mise à prix de soixante francs, ci...	60
Le 15 ^e lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci...	400
Le 16 ^e lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci...	500
Le 17 ^e lot sur la mise à prix de six cents francs, ci...	600
Le 18 ^e lot sur la mise à prix de trois cents francs, ci...	300
Le 19 ^e lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci...	50
Le 20 ^e lot sur la mise à prix de quatre cent cinquante francs, ci...	450
Le 21 ^e lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci...	200
Le 22 ^e lot sur la mise à prix de six cents francs, ci...	600
Le 23 ^e lot sur la mise à prix de vingt francs, ci...	20
Le 24 ^e lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci...	400
Le 25 ^e lot sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci...	150
A reporter...	7.755

Report...	7.755
Le 26 ^e lot sur la mise à prix de sept cents francs, ci...	700
Le 27 ^e lot sur la mise à prix de deux mille cinq cents fr., ci...	2.500
Le 28 ^e lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci...	400
Le 29 ^e lot sur la mise à prix de vingt francs, ci...	20
Le 30 ^e lot sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci...	250
Total des mises à prix : onze mille six cent vingt-cinq francs, ci...	11.625
Outre les frais et charges.	

Aussitôt l'adjudication, dont il est ci-dessus question, terminée, ledit M^e Renard procédera, au même lieu, à la vente par adjudication des immeubles ci-après désignés, propres à la femme Guesdier, savoir, de :

Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

1^o 10 ares environ de vigne, de forme triangulaire, traversés par un chemin d'exploitation, situés au lieu dit les Marchais-Saules, joignant au levant un bois et les héritiers Thibault de la Roche, au midi M. Baudin, de Saint-Pierre-en-Vaux, au levant Jourdran du Thourel et au nord un bois au même et un terrain à veuve Jourdran, de Saint-Pierre-en-Vaux.

2^o 6 ares 60 centiares de vigne, en quatre rangs, au lieu des Bourgeois, joignant au levant un chemin, au midi Malnou, de Saint-Pierre-en-Vaux, au couchant un sentier et au nord vigne à M. Laboureau.

Commune de Gennes.

1^o 10 ares de terre, en friche, au lieu dit la Chesnaie-de-Sarré, joignant au levant Florent Brisset, au midi la route de Sarré à Saint-Pierre-en-Vaux, au couchant veuve Moron de Cunault et au nord un terrain en contre-bas.

Commune de Coutures.

1^o 6 ares de friches, sortant de vignes, situés à la Thuraudière, joignant au midi Rebondy, au couchant et au nord Joseph Trioche.

Commune de Blaison.

1^o 2 ares 20 centiares de terre, en verger et contre-bas, de forme irrégulière, situés au village de Raindron, joignant au levant la route, au midi M. Rochard et au nord Joseph Trioche.

2^o 1 are 65 centiares de terre, en jardin, de forme très-irrégulière, situés au même lieu, séparés de la parcelle précédente par la route, joignant au levant Joseph Trioche, au midi veuve Brisset, au couchant la route et au nord veuve Brisset ;

3^o Une cave ouvrant derrière la maison de la veuve Brisset sur la cour de Joseph Trioche, sans terrain autre que sa sortie.

S'adresser, pour visiter les biens et avoir des renseignements :

1^o En l'étude de M^e RENARD, notaire à Blaison, rédacteur et dépositaire du cahier des charges et commis pour l'adjudication ;

2^o En l'étude de M^e EDGARD GRANGÉ, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Angers, boulevard de la Mairie, n^o 6.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

Angers, ce 23 septembre 1884.

EDGARD GRANGÉ.

Enregistré à Angers, le 23 septembre 1884. F^o C^o. Reçu 1 fr. 88 c., décime compris. Signé : BLANCHON-LASSERRE.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 28 septembre 1884 à 2 heures après midi,

Sur un morceau de vigne situé au canton de la Butte-à-Ricasseau, commune de Saumur, joignant au levant M. Pasquier et autres, au midi M. Sanzay, de Varrains, au couchant les héritiers Lemoine, et au nord M. Louis Molloy et autres, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Chollet, ancien clerc d'avoué,

DE LA RÉCOLTE SUR PIED

Dudit Morceau de Vigne,

Contenant 44 ares 36 centiares.

On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION, (690)

4^o Une cave ouvrant devant la maison de la veuve Brisset, avec chambre à cheminée au-dessus, sous l'ancien chemin.

5^o 2 ares 50 centiares de terre, en friches, situés à la Gousnière, joignant au levant Nivelleau, au midi la route de Chemellier, au couchant veuve Lacombe Nivelleau.

6^o 5 ares 50 centiares de terre, en sainfoin, situés aux Gousnières, joignant au levant Martin père, au midi le même, au couchant un sentier et au nord Commeau, de Coutures.

7^o 15 ares environ de terre, sortant d'avoine, dans le haut des Gousnières, joignant au levant un sentier, au midi vigne à Mattier, au couchant un sentier et au nord Martineau.

8^o 10 ares de terre, en sainfoin de 3 ans aux Noudes, joignant au levant Joseph Trioche, au midi un chemin, au couchant Maurice Bouhier et au nord un ruisseau.

9^o 16 ares de terre au même lieu des Noudes, en pré de 3 ans, joignant au levant Joseph Trioche, au midi un chemin, au couchant vigne à Guérid et au nord le même ruisseau.

10^o 13 ares 20 centiares de vigne et blanc, en 5 rangs, au même lieu des Noudes, joignant au levant Guillemet et autres, au midi un chemin, au couchant Joseph Trioche et au nord le même ruisseau.

11^o 11 ares environ de terre dans la même pièce des Noudes, sortant d'avoine, joignant au levant François Prouteau, au midi Pierre Viger, au couchant Louis Touche et au nord un sentier.

12^o 13 ares 20 centiares de terre en sainfoin de 3 ans, au même lieu des Noudes, joignant au midi Baranger, au couchant le même et au nord un sentier.

13^o 15 ares environ de terre en blé aux Terres-Noires, de forme très-irrégulière, joignant au levant Guérid et Bouhier, au midi Baranger, Joseph, au couchant veuve Lamoureux et Brisset et au nord encore Guérid.

14^o 3 ares 30 centiares de terre en blé, sis aux Longs-Rayages, joignant au levant Vincent Guillemet, au midi un sentier, au couchant Louis Touche et au nord Bouhier Maurice.

15^o 6 ares environ de friches, caves, vivier et vignes à Raindron, derrière chez Guillemet, joignant au levant Baranger, au midi Guillemet, au couchant un chemin d'exploitation et au nord Baranger.

16^o 6 ares 60 centiares de vigne de deux ans à la Bâte, joignant au levant Eugène Guillemet, au midi M. Rochard, au couchant Trioche et au nord un sentier.

17^o 6 ares 60 centiares de vigne au même lieu de la Bâte, joignant au levant Fouchard, Meunier et Baranger, au midi Séraphin Chaston, au couchant Maurice Bouhier et au nord Baranger.

Sur les mises à prix qui seront annoncées avant la vente ;

Outre les frais et charges.

S'adresser, pour visiter les biens et avoir des renseignements :

1^o En l'étude de M^e RENARD, notaire à Blaison, rédacteur et dépositaire du cahier des charges et commis pour l'adjudication ;

2^o En l'étude de M^e EDGARD GRANGÉ, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Angers, boulevard de la Mairie, n^o 6.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

Angers, ce 23 septembre 1884.

EDGARD GRANGÉ.

Enregistré à Angers, le 23 septembre 1884. F^o C^o. Reçu 1 fr. 88 c., décime compris. Signé : BLANCHON-LASSERRE.

CIDRE poiré, nouveau, pur jus, 230 lit., 30 fr. — Vin blanc nouveau, 45 fr. — Cidre pomme, 22 fr. MAUGET, prop. à Nozay (Loire-Inf.).

UNE MAISON DE HAMBOURG

Connaissant très-bien la clientèle, désire entrer en relation avec une importante Fabrique de vin de Champagne.

Offres sous H^o 06273 à MM. Haasenstein et Vogler, à Hambourg.

A LOUER

Pour le 1^{er} Octobre prochain

UNE MAISON

Avec ECURIE, REMISE et JARDIN

6, Rue de la Mareuillette.

S'adresser à M. BURBAU, 64, rue de Bordeaux. (669)

Saumur, imprimerie P. GODET.